



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-373

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**Réglementation de la circulation et du stationnement brocante
Dimanche 27 septembre 2026 / rues Cense Balque, Le Châtelier et Docteur Roux**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir des accidents à l'occasion de la brocante organisée par le comité des fêtes de Molingham le 27 septembre 2026,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules autres que ceux des brocanteurs et des organisateurs seront interdits le dimanche 27 septembre 2026 de 5H à 18H rue Cense Balque, rue Le Châtelier, rue du Docteur Roux et rue Gaston Chevallier (partie entre la rue du Docteur Roux et la rue Le Châtelier)

Article 2 : Les panneaux réglementaires seront mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 3 : Les organisateurs seront tenus de prévoir du personnel afin d'assurer la sécurité aux abords et dans la brocante et pour débarrasser les lieux en fin de journée.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **08 SEP. 2026**

Publié le **08 SEP. 2026**

Le Maire,


David THELLIER